



Comité Syndical du 30 janvier 2019

Compte rendu

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni le 30 janvier 2019 à 18h30 à la Salle du conseil de la communauté de Communes de la Tour du Pin, sous la présidence de Monsieur Alain BERGER.

Titulaires

M. ARCHER Jean-Claude	M. LAVILLE Christophe
M. BERGER Alain	M. QUEMIN André
M. COMBEROUSSE Yves	M. RABUEL Guy
M. FREMY Didier	M. REY Christian
M. GALLICE Michel	M. REYNAUD Jean-Louis
M. GUICHERD André	M. WIRTH Jean-Pierre

Suppléants

M. AIMONETTI Robert	M. REYNIER Jacques
---------------------	--------------------

Assistaient également : Mmes EVRARD Marie-Christine et GINET Frédérique

Excusés : Mmes BARRAL-JOANNES Anne-Laure, FASSINOT Christine, PERRICHON Marie-Madeleine, SAUGEY Catherine et TISSERAND Thérèse, Ms, BALLEFIN Robert, BERGER Dominique, BRELET Richard, CHRIQUI Vincent, COCHARD Bernard, COQUET Raymond, DOYEN Eric, GASTALDELLO Benjamin, GENTAZ Gilles, MICHAUD Jean-Paul, RABATEL Daniel, SARDAT Christian, VASSAL Guy, VITTE Gérard et ZIERCHER André.

Le quorum étant constaté, le Président ouvre la séance.

M. Yves COMBEROUSSE est désigné comme secrétaire de séance.

Aucune remarque n'est faite sur le compte rendu de la séance du 5 décembre 2018, le compte rendu est donc validé.

Le Président présente l'ordre du jour : une délibération est à prendre.

1- Débat d'Orientation Budgétaire

Le Président précise la nécessité du débat d'orientation budgétaire accompagné d'un rapport.

Il donne la parole à Mme EVRARD qui présente les orientations budgétaires sur la base du rapport transmis avec la note de synthèse.

Est présentée l'évolution financière du syndicat au cours des 10 dernières années. Il est souligné que les recettes plus importantes en fonctionnement en 2017 sont dues au « ticket de sortie » des 2 EPCI ayant quitté le syndicat mixte. Il est rappelé que parallèlement l'équipe a été réduite à 4 personnes au lieu de 5. Il est rappelé que depuis 2015, les recettes ne couvrent plus les dépenses de fonctionnement. L'équilibre se fait par le report de clôture excédentaire tel que prévu par les budgets prévisionnels précédents.

Sur les dépenses de fonctionnement

Mme EVRARD, précise que 2019 est la 1^{ère} année de mise en œuvre du SCoT révisé et précise les priorités de la mise en œuvre pour cette année. La mise en œuvre du SCoT se fait de façon partenariale avec les communes, les intercommunalités et les partenaires, l'Etat notamment. Les principaux postes de dépenses en fonctionnement ne changent pas ; Au niveau de l'équipe, le nouveau sigiste cartographe Maxence PERRIN débute ce vendredi 1^{er} février.

Concernant le partenariat avec l'agence d'urbanisme et l'animation de l'Interscot, le Président précise l'intérêt de cette scène d'échanges où les présidents des 13 Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise et stéphanoise se réunissent régulièrement pour travailler sur des enjeux communs liés à la mobilité, l'urbanisme commercial ou la logistique.

Sur les recettes de fonctionnement

Il est rappelé qu'en 2018 le niveau de cotisation était de 1,75 € par habitant, ce montant de cotisation devrait rester le même pour 2019.

La parole est donnée aux délégués concernant les axes, les outils de la mise en œuvre du SCoT.

M. REY indique qu'il s'agira de réfléchir sur la bonne échelle du SCoT au vu des réformes en cours. Le Président indique qu'à terme une réflexion est à mener avec le SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné dont un des enjeux est le rabattement sur les gares du Nord-Isère.

M. REYNAUD intervient sur la question des mobilités pour pointer les difficultés concernant la ligne Lyon Chambéry et la suppression de 80% du trafic TER pendant la durée des travaux en cours.

M. GALLICE intervient dans le même sens en soulignant la difficulté pour les habitants venus s'installer dans les communes avec la présence d'une gare. Des investissements ont eu lieu sur cette ligne et il y a une incompréhension de la part des habitants car des trains sont supprimés.

M. QUEMIN et M. LAVILLE indiquent la nécessité des travaux pour la gare de la Part Dieu.

M. le Président indique que le Syndicat mixte ne peut qu'interpeller la Région et SNCF Réseau pour éventuellement avoir un échange en comité syndical sur ces difficultés.

Sur les dépenses d'investissement

Mme EVRARD indique qu'elles seront en baisse par rapport aux années précédentes puisque la révision du SCoT est achevée. Il s'agira essentiellement d'imprimer le document du SCoT et de prévoir une assistance juridique en cas de recours contre le SCoT.

Sur les recettes d'investissement, il n'y en a pas de prévues.

Il est rappelé que le syndicat mixte n'a pas d'emprunt et n'est pas endetté.

N'ayant pas d'autres questions, le Président propose à l'assemblée de délibérer.


A l'unanimité, le comité syndical prend acte de l'existence du rapport d'orientation budgétaire, que le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019 a eu lieu et autorise le Président à transmettre la présente délibération, accompagnée du rapport d'orientation budgétaire annexé au Préfet du département de l'Isère ou son représentant.

En dernier lieu, le Président indique que le SCoT approuvé risque de faire l'objet de réserves de la part du Préfet au regard de l'instruction en cours dans le cadre du contrôle de légalité. La date butoir est fixée au 11 février.

Il est précisé que le prochain comité syndical se réunira le mercredi 20 mars pour le vote du budget 2019 notamment.

La séance est levée à 19h.

Le secrétaire de séance



Yves COMBEROUSSE